

Appels à projets & Financements publics



Appels à projets



"Mobilités Solidaires – CEREMA et Fondation MACIF"

Soutien financier et technique de la Fondation Macif et du Cerema d'une dizaine de projets innovants et émergents, visant à encourager l'amélioration des mobilités du quotidien, en particulier les déplacements des personnes vulnérables qui rencontrent des difficultés pour accéder à l'emploi, aux services et aux biens et loisirs, disponibles à proximité.

Les projets éligibles doivent :

- être à destination des personnes vulnérables (isolées géographiquement et / ou aux faibles ressources financières) ;
- être situés dans un territoire rural ou péri-urbain en France métropolitaine ;
- s'inscrire dans un territoire défini, en partenariat avec les acteurs locaux ;
- viser prioritairement à mettre en œuvre à court terme une offre de transport d'utilité sociale ;
- avoir pour ambition d'intégrer à court ou moyen terme un bouquet de solutions (stratégie globale d'amélioration des mobilités du quotidien de tous les habitants du territoire).



- associations définies par l'article R.3133-1 du code des transports, soit autorisées réglementairement à mettre en œuvre un dispositif de transport d'utilité sociale ;
- collectivités locales, EPCI, PETR ou syndicats mixtes, AOM ou non, coopérant avec une (ou des) association(s) engagée(s) à mettre en œuvre les solutions du projet, notamment du transport d'utilité sociale.



Dépôt des projets jusqu'au **20 décembre 2020**



<https://www.cerema.fr/fr/activites/actions-partenariat/mobilites-solidaires>

"ADEME – Ecosystèmes territoriaux hydrogène"

Soutien financier par des subventions aux investissements pour le déploiement dans les territoires des écosystèmes structurants, associant production, distribution et usages d'hydrogène décarboné et/ou renouvelable.

Cet appel à projet a pour objectif d'accompagner le changement d'échelle permettant la structuration de la filière industrielle et la baisse des coûts.



Collectivités territoriales, entreprises, consortium d'acteurs publics et/ou privés

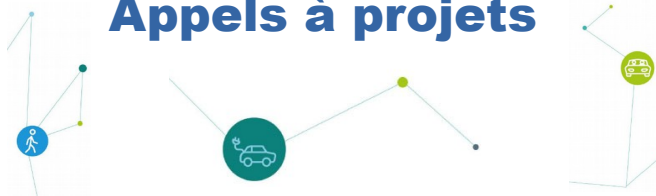


Dépôt des projets jusqu'au **17 décembre 2020 ; 16 mars 2021 ; 14 septembre 2021**



<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/ecosysh2020-165>

Appels à projets



"ALVEOLE"

Soutien financier pour :

- des supports d'attaches vélos dans un local couvert, sécurisé et existant ;
- des supports d'attaches vélos libres, sécurisés et couverts en extérieur ;
- des abris pré-construits, autoportants, sécurisés et installés en extérieur.

Pour être éligibles au financement d'Alvéole, les emplacements vélos doivent être couverts, séparés des espaces de stationnement motorisés, le système d'attache doit permettre d'attacher le cadre et la roue du vélo avec un antivol en U



- Les pôles de transport (gare ferroviaire ou routière, arrêt de bus ou de tram...)
- Les écoles et établissement d'enseignement (public et privés)
- Les bailleurs sociaux
- Les collectivités et lieux publics



Projets engagés après le 09 février 2019

Date limite pour recevoir le dossier et les factures conformes : 14 novembre 2021

Fin du programme : 30 décembre 2021



<https://programme-alveole.com/le-programme/>

"Appel à expérimentations dans les territoires ruraux"

Cet appel a pour but d'identifier des projets innovants et pertinents en matière de mobilité dans les territoires ruraux ou peu denses, qui n'entreraient pas dans le cadre légal actuel.

Les projets sélectionnés feront l'objet d'une dérogation législative temporaire afin d'être mis en place.



Collectivités



Dépôt des projets jusqu'au **15 décembre 2020**



<https://www.francemobilites.fr/AE-Rural>

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ae-rural>

Retrouvez ces informations sur le site internet départemental de l'État :

<http://www.cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Mobilite-durable/Mobilite-durable-appels-a-projet>

Financements publics



Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Financement de projets structurants favorisant l'émergence d'actions phares d'envergure ou d'actions innovantes à plus petite échelle, et notamment le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité.

La dotation pour développer des services de transport de proximité durable est de 500M€ sur le quinquennat, soit 100M€ par an. Deux catégories d'opérations ont fait l'objet de nombreux financements : les projets d'aménagements qui complètent des rénovations urbaines (mobilité douce) et l'investissement dans du matériel pour financer l'achat de moyens de transport zéro émission.



Communes, EPCI, PETR



<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR)

Dotation permettant de financer des projets d'investissement des communes et de leurs groupements, dans les domaines économiques, environnemental, social, touristique, et de la mobilité.



Communes, EPCI (sauf communauté d'agglomération), syndicats mixtes et syndicats de communes de moins de 60 000 habitants.



<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>
<https://www.cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Relations-Etat-collectivites/Dotations-et-subsidations-de-l-Etat/DETR-Dotation-d-equipement-des-territoires-ruraux/CAMPAGNE-DETR-2020>

Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)

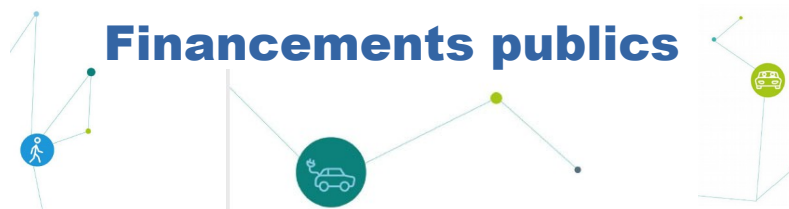
Soutien en investissement comme en fonctionnement et en complément des autres fonds publics mobilisés, pour des actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire et de développement durable, et notamment celles qui contribuent à l'accroissement de l'attractivité des territoires et celles présentant un caractère innovant ou expérimental. Les actions doivent être prévues au Contrat Plan État Région pour bénéficier de ce financement.



Collectivités territoriales



<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>
<https://www.cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement-urbanisme/Dotations-nationales-et-europeennes/FNADT>



La Banque des Territoires

Il existe 3 dispositifs de soutien :

- offre de crédits d'ingénierie: financement de tout type d'étude « mobilité » à hauteur de 50 % (80 % dans le cadre du programme « Action cœur de ville ») ;
- prêts aux collectivités avec les Mobi-prêts, qui financent infrastructures et équipements pour les mobilités propres ;
- investissement financier dans des partenariats publics-privés, pour permettre le décollage de services de mobilité non rentables à leur démarrage.

Dans le cadre de la programmation Territoires d'Industrie, et Action cœur de ville, la Banque des territoires intervient pour cofinancer à hauteur de 50 % les projets retenus des collectivités et/ou les partenaires industriels.



AOM



<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

Les programmes « Certificats d'économie d'énergie »

Le dispositif des CEE, créé en 2006 repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie. Ces derniers peuvent notamment obtenir des certificats d'économie d'énergie en contribuant financièrement à des programmes d'accompagnement.

Aujourd'hui, il existe 28 programmes CEE « Transport ». Il s'agit de programmes d'information, de formation et d'innovation favorisant les économies d'énergie, ou portant sur la logistique et la mobilité économes en énergies fossiles.

Un catalogue est mis à disposition en ligne et permet aux collectivités de distinguer quels sont les programmes qui les concerne.



AOM



<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>
https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Catalogue%20programmes%20Complet_v200312.pdf